



Opération « La fabrique à chansons » .

publié le 26/05/2015

Un concours dans les domaines de la musique et de la chanson.

Descriptif :

Concours d'écriture de chansons avec l'aide d'auteurs compositeurs.

Sommaire :

- Le principe :
- Public concerné :
- Le déroulement de l'opération :
- La restitution :
- Un concours national
- Les modalités de participation :

Opération « La fabrique à chansons » - Edition 2015-2016

● Le principe :

Organisée conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche et le réseau Canopé, en partenariat avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), "**La Fabrique à Chansons**" propose à **des auteurs-compositeurs d'intervenir dans les écoles** et de partager avec les élèves leur quotidien d'artistes afin de créer une chanson.

les objectifs :

- Sensibiliser les élèves au processus de création musicale en les invitant à travailler à l'écriture et à la composition d'une chanson ;
- Faire découvrir aux élèves les métiers de la création ainsi que les enjeux liés au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle.

● Public concerné :

Les élèves des classes de CM1 et CM2

● Le déroulement de l'opération :

A partir de septembre 2015, des auteurs-compositeurs, membres de la SACEM, interviendront dans une centaine de classes réparties sur l'ensemble du territoire. Avec les élèves et leurs enseignants, ils écriront les paroles en langue française, composeront les musiques et interpréteront ces chansons, commandées et créées pour l'occasion.

5 séances de travail de 2 heures chacune seront planifiées conjointement par les enseignants et les auteurs-compositeurs. Elles seront intégrées aux activités scolaires selon le projet de l'école et son organisation.

● La restitution :

Des restitutions publiques des chansons créées seront organisées localement dans des salles de spectacles, avec



le soutien de la SACEM, dans le cadre de concerts/showcases des auteurs compositeurs. Des captations de ces chansons seront réalisées par le réseau Canopé ou d'autres opérateurs.

● Un concours national

Une sélection sera organisée dans chacune des 10 directions régionales de la SACEM afin de déterminer la chanson retenue pour participer au concours national.

● Les modalités de participation :

Les classes volontaires pour participer à l'opération doivent adresser une lettre de motivation à l'attention du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) de leur académie et de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) de leur département **avant le 19 juin 2015**. Cette lettre sera transmise par l'intermédiaire du conseiller pédagogique départemental en Education Musicale ou par le conseiller action culturelle du département.

Le nombre de classes sélectionnées par académie pour participer à l'opération sera fonction du nombre d'auteurs-compositeurs retenus et de leur proximité géographique.

○ le Calendrier :

- Mai 2015 : lancement de l'opération dans les académies
- Avant le 19 juin 2015 : inscription des classes volontaires auprès du DAAC et de l'ADASEN
- Juin - juillet 2015 : rapprochement des 100 auteurs-compositeurs sélectionnés et des 100 classes retenues et constitution des binômes auteurs-compositeurs / enseignants
- Au plus tard septembre 2015 : élaboration par chaque binôme, du projet pédagogique, du calendrier des interventions et du choix du thème de la chanson
- A partir de septembre 2015 : déroulement de l'opération dans les écoles participantes
- Juin 2016 (2ème semaine) : restitution des créations
- De fin juin à septembre 2016 : sélections de classes par directions régionales de la Sacem et concours national.

○ Les modalités précises du déroulement de cette opération sont définies sur la page éducsol [↗](#)

dédiée.

Document joint

 Bulletin d'inscription "la fabrique à chansons" (Word de 27.5 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.